

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue le 21 octobre 2008 à la salle du Conseil située au 2490, rue de l'Église à 19h30

PRÉSENCES	Le Maire,	Monsieur Pierre Lapointe
	Les Conseillers (ères):	Monsieur Daniel Lévesque Madame Nicole Davidson Madame Anne-Marie Chagnon Monsieur Mario Chartrand
	l'adjointe administrative /bureau du maire	Madame Suzanne Gohier
	le directeur général	Monsieur André Desjardins
ABSENCES	Les Conseillers (ères) :	Monsieur Raymond Auclair Madame Dominique Forget

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le Maire procède à l'ouverture de l'assemblée et les délibérations du Conseil sont ouvertes. Il explique que la présente séance est tenue exceptionnellement puisqu'il y a tenue des élections fédérales le 14 octobre 2008 (2^e mardi du mois) en la salle du Conseil municipal.

08-10-290

OBJET : Ratification de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DAVIDSON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE

08-10-291

OBJET : Ratification du procès-verbal - 9 septembre 2008

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DAVIDSON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le directeur général soit et est dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance régulière du 9 septembre 2008.

QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal qui leur a été remis et que ce dernier soit et est ratifié.

ADOPTÉE

FINANCES

08-10-292

OBJET : Ratification du journal des décaissements – Septembre 2008

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DAVIDSON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le journal des décaissements pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2008 pour les chèques portant les numéros 281311 à 281445 et les prélèvements automatiques portant les numéros 660344 à 660373, tel que soumis par le service de la Trésorerie pour un montant de 234 436 \$ soit et est ratifié.

ADOPTÉE

08-10-293

OBJET : Radiation – Comptes à recevoir

ATTENDU que plusieurs comptes à recevoir ne sont pas récupérables;

ATTENDU que de l'avis de nos vérificateurs externes, il y a lieu de radier les sommes irrécupérables;

ATTENDU que plusieurs avis ont été transmis aux contrevenants;

ATTENDU qu'il est rendu nécessaire de procéder à la radiation de ces montants irrécupérables afin que nos états financiers reflètent la réalité;

À CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DAVIDSON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le responsable du service de la Trésorerie soit et est autorisé à faire la radiation des comptes à recevoir pour les dossiers suivants :

Facture	No de client	Montant
270048 270121	D0110	3 585.16 \$
270105	D0215	438.07 \$
260155	D0712	357.37 \$
270036 270124	D1205	219.05 \$
270097	D1401	438.07 \$

ADOPTÉE

08-10-294

OBJET : Embauche – Agente de taxation

ATTENDU la démission de la personne affectée au poste d'agente de taxation;

ATTENDU qu'il est nécessaire de combler le poste laissé vacant;

ATTENDU la publication de l'offre d'emploi dans le journal l'Information du Nord, édition du 13 septembre 2008 et sur les sites Internet de Québec municipal, de l'Union des municipalités et d'Emploi Québec;

ATTENDU l'analyse des candidatures reçues par un comité de sélection ;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

A CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DAVIDSON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE madame Aline Thériault soit embauchée à partir du 29 septembre 2008 au poste d'agente de taxation.

QUE la rémunération de madame Thériault soit fixée à 13.31 \$ de l'heure et que son horaire de travail soit de 35 heures par semaine.

QUE la période de probation est fixée à six (6) mois.

ADOPTÉE

08-10-295

OBJET : Embauche – Archiviste

ATTENDU les besoins d'une archiviste au sein de l'équipe administrative de la Municipalité;

ATTENDU la publication de l'offre d'emploi dans le journal l'Information du Nord, édition du 9 août 2008 et sur les sites de l'Association des archivistes du Québec, de l'Union des municipalités du Québec et de Québec municipal;

ATTENDU l'analyse des candidatures reçues;

À CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DAVIDSON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal confirme l'embauche de madame Carole Dumouchel au poste d'archiviste débutant le lundi 29 septembre 2008.

QUE son taux horaire soit fixé à 16,81 \$ sur un horaire fixe de 14 heures par semaine.

QUE la période de probation soit fixée à 6 mois.

ADOPTÉE

08-10-296

OBJET : Demandes d'aide financière

ATTENDU la présentation de demandes d'aide financière de divers organismes;

ATTENDU les recommandations émises par le comité de sélection;

A CES FAITS

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DAVIDSON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Qu'une aide financière soit accordée aux organismes suivants :

Journal Ski-se-Dit- Événement Rallye Cyclo-Pédestre – Édition 2008

QUE la salle communautaire de l'église et le gymnase de l'école St-Jean-Baptiste soit utilisés de façon gratuite.

Chorale Gens du pays

QUE l'utilisation d'une salle disponible soit offerte à raison de quatre (4) fois durant les 12 prochains mois.

Maison Emmanuel

QU'une aide financière de 100 \$ soit accordée dans le cadre de la Campagne Communauté à Coeur.

Fondation pour la réussite des élèves de la Commission scolaire des Laurentides

QU'une aide financière de 100 \$ soit accordée dans le cadre de la campagne annuelle de financement.

Club social Détention St-Jérôme

Fourniture de 70 certificats-cadeaux « Droit d'accès journalier aux sentiers du parc régional Dufresne pour 1 personne » dans le cadre d'un tournoi de golf au profit du Club des petits déjeuners du Québec.

ADOPTÉE

08-10-297

OBJET : Vente de terrains – Lot 2 991 838, Cadastre du Québec – Route 117

ATTENDU que Honda Saint-Agathe a transmis au directeur général une lettre d'intention afin d'acquérir le terrain portant le matricule 4800-12-6159 et situé sur la route 117;

ATTENDU que l'offre d'achat en bonne et due forme présentée par ce dernier respecte les règles de la politique des terrains municipaux à vendre adoptée en janvier 2004 (Résolution #04-01-26) ;

À CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DAVIDSON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte l'offre d'achat de Honda Ste-Agathe

d'acquérir le terrain suivant :

Matricule	4800-12-6159
Lot	2 991 838
Valeur	17 000 \$
Prix / vente	5 000 \$

QU'un mandat soit donné au notaire de l'acquéreur afin de rédiger l'acte de transfert aux frais dudit acquéreur.

QUE le maire et le directeur général soient et sont autorisés à signer les documents afférents à cette offre d'achat.

ADOPTÉE

08-10-298

OBJET : Politique de remboursement et de paiement des frais d'inscription – Centre récréatif Sainte-Agathe-des-Monts

ATTENDU que les citoyens de Val-David qui s'inscrivent et participent à des activités récréatives au Centre sportif de Sainte-Agathe-des-Monts doivent déboursier des frais additionnels de non-résidants;

ATTENDU que la Municipalité n'offre pas ce type d'activités récréatives (aréna et piscine) dans sa programmation;

ATTENDU que le Conseil municipal considère nécessaire de collaborer aux frais additionnels déboursés par les citoyens et les parents des jeunes résidants à Val-David;

À CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DAVIDSON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal rembourse les frais additionnels de non-résidants aux citoyens et aux parents des jeunes de moins de 18 ans inscrits aux activités récréatives données à l'aréna et à la piscine de Sainte-Agathe-des-Monts pour les sessions hiver 2008-2009, printemps et automne 2009.

QUE le remboursement se fera sur présentation des pièces justificatives (reçus) suite à l'inscription.

QUE les citoyens et parents ont un (1) an à compter de la date du reçu pour obtenir un remboursement.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

08-10-299

OBJET : Démission – Pompier

ATTENDU la démission par voie téléphonique en date du 11 septembre 2008 de monsieur Martin Légaré, pompier au service de Sécurité incendie de Val-David;

À CE FAIT,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNE-MARIE CHAGNON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la démission du pompier Martin Légaré.

ADOPTÉE

08-10-300

OBJET : Embauche – Pompiers

ATTENDU les récentes démissions de pompiers au service de Sécurité incendie;

ATTENDU les démarches entreprises par le directeur du service de Sécurité incendie;

ATTENDU les recommandations présentées par le directeur du service de Sécurité incendie;

À CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNE-MARIE CHAGNON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte les recommandations du directeur du service de Sécurité incendie à l'effet d'embaucher messieurs Fénix Gendron et Antoine Collin à titre de pompier, à l'essai pour une période de six (6) mois.

Ces derniers devront présenter un rapport médical indiquant qu'il sont aptes à remplir les fonctions de pompier et ils devront obtenir un permis de conduire classe 4a avant de débiter leur emploi.

De plus, ils devront suivre une formation en sécurité incendie.

ADOPTÉE

08-10-301

OBJET : Caméra de surveillance

ATTENDU les vols et méfaits commis dans la cour arrière de la mairie;

ATTENDU l'offre de service présentée par Électronique Jean Parent le 2 octobre 2008;

ATTENDU la recommandation du directeur des Travaux publics;

À CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNE-MARIE CHAGNON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise la pose d'une caméra de surveillance avec enregistrement vidéo dans la cour arrière de la mairie au coût de 1 299 \$ installation et taxes en sus.

QU'une affiche indiquant la présence de la caméra soit installée à la vue de tout visiteur.

ADOPTÉE

08-10-302

OBJET : Pose de dos d'âne

ATTENDU la pétition reçue le 24 septembre 2008 et signée par des propriétaires de la rue Dion lesquels ont leur résidence rues Dion, Albert-Dumouchel et Faubert;

ATTENDU la rencontre tenue entre quelques signataires de la pétition et le directeur des Travaux publics;

ATTENDU l'analyse de la demande par le directeur des Travaux publics;

ATTENDU la recommandation de ce dernier;

À CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNE-MARIE CHAGNON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise la pose de deux (2) dos d'âne sur la rue Dion entre les rues Albert-Dumouchel et Faubert.

ADOPTÉE

08-10-303

OBJET : Installation de panneaux – Arrêt interdit - Rue de l'Église entre les rues Monty et de la Sapinière

ATTENDU la résolution # 08-09-287 adoptée le 9 septembre 2008 permettant l'installation de panneaux « Interdiction de stationner » sur la rue de l'Église entre les rues Monty et de la Sapinière;

ATTENDU qu'il est également nécessaire d'installer des panneaux « Arrêt interdit » dans la même zone;

À CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNE-MARIE CHAGNON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le directeur du service des Travaux publics soit et est autorisé à procéder à l'installation de panneaux indiquant « Arrêt interdit » du côté nord-ouest de la rue de l'Église, entre les rues Monty et de la Sapinière, en conformité avec les lois et règlements en vigueur en ce qui a trait à la sécurité routière.

QUE la Sûreté du Québec soit informée de la présente résolution afin d'en tenir compte lors de ses prochaines patrouilles sur le territoire.

ADOPTÉE

TRAVAUX PUBLICS

08-10-304

OBJET : **Programme d'amélioration du réseau routier (rue de l'Académie)**

ATTENDU que le député du comté de Bertrand, monsieur Claude Cousineau, a accordé à la Municipalité une aide financière de 30 000 \$ pour des travaux d'amélioration du réseau routier dans le cadre du Programme d'amélioration du réseau routier, laquelle somme sera échelonnée sur trois années budgétaires;

ATTENDU que le premier versement de 12 000 \$ est valable pour l'exercice 2007-2008;

ATTENDU que le deuxième versement de 12 000 \$ sera effectué durant l'exercice 2008-2009, et le solde de 6 000 \$ au cours de l'exercice financier 2009-2010;

À CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DANIEL LÉVESQUE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal approuve les dépenses pour des travaux sur la rue de l'Académie pour un montant subventionné de 30 000 \$ conformément aux exigences du ministère des Transports.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la rue de l'Académie dont la gestion incombe à la Municipalité.

QUE la présente résolution soit transmise au ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

08-10-305

OBJET : **Embauche – journalier**

ATTENDU un congé de maladie d'une durée indéterminé au sein du service des Travaux publics;

ATTENDU les besoins de personnel dudit service;

ATTENDU la recommandation du directeur des Travaux publics;

À CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DANIEL LÉVESQUE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil confirme l'embauche de monsieur Michel Valiquette au poste de journalier de façon temporaire durant la durée d'un congé de maladie.

QUE son taux horaire soit fixé à 11.66 \$ sur un horaire fixe de 40 heures par semaine.

ADOPTÉE

08-10-306

OBJET : Patinoire – Parc Léonidas-Dufresne

ATTENDU que le village est desservi par des patinoires extérieures depuis de nombreuses années ;

ATTENDU que Entretien Extérieur du Nord a offert d'entretenir les patinoires suivant l'entente à signer pour le même montant forfaitaire que l'an dernier;

ATTENDU la recommandation du directeur des Travaux publics;

À CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DANIEL LÉVESQUE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le Conseil municipal accorde à Entretien Extérieur du Nord l'entretien et le gardiennage des patinoires du parc Léonidas-Dufresne pour la saison 2008-2009 pour une somme de 20 000 \$, plus taxes.

QUE le maire et le directeur général soient et sont autorisés à signer tout document relatif à cette entente.

QUE le directeur des Travaux publics et la directrice Loisirs et culture soient responsables du suivi de cette entente.

ADOPTÉE

08-10-307

OBJET : Patinoire et dépendances – Parc Lac Paquin

ATTENDU que le secteur du lac Paquin est desservi par une patinoire extérieure depuis de nombreuses années ;

ATTENDU que monsieur Jean-Claude Latreille a offert d'entretenir la patinoire et ses dépendances suivant l'entente à signer pour le même montant forfaitaire que l'an dernier;

ATTENDU la recommandation du directeur des Travaux publics;

À CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DANIEL LÉVESQUE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le Conseil municipal accepte la proposition de monsieur Jean-Claude Latreille pour la préparation et l'entretien de la patinoire du parc Lac Paquin, ses dépendances, son stationnement et le ménage du local.

QUE le montant total de l'entente est fixé à 6 100 \$, taxes incluses.

QUE le maire et le directeur général soient et sont autorisés à signer tout document relatif à cette entente.

QUE le directeur des Travaux publics et la directrice Loisirs et culture soient responsables du suivi de cette entente.

ADOPTÉE

08-10-308

OBJET : Divers travaux à être effectués

ATTENDU que les travaux suivants doivent être effectués de façon prioritaire:

- Signalisation des bornes-fontaines (dernière phase de 3);
- Améliorations au poste de surpression de la montée du 2^e rang;
- Achat de matériaux pour le remplacement et l'amélioration du pluvial sur le chemin du Condor;
- Mandat pour la 2^e étape à la firme Nordik-Eau pour l'évaluation du rendement de nos stations de pompage, surpresseurs et l'usine d'épuration.

ATTENDU que des sommes sont disponibles au budget 2008 ;

À CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DANIEL LÉVESQUE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le coût des travaux ci-après décrits soit affecté aux postes budgétaires suivants :

- Signalisation des bornes-fontaines (dernière phase de 3);
- poste budgétaire : 02-413-00649
- Améliorations au poste de surpression de la montée du 2^e rang;
- poste budgétaire : 02-413-00526
- Achat de matériaux pour le remplacement et l'amélioration du pluvial sur le chemin du Condor;
- poste budgétaire : 02-415-03629
- Mandat pour la 2^e étape à Nordik-Eau pour l'évaluation du rendement de nos stations de pompage, surpresseurs et l'usine d'épuration.
- poste budgétaire : 02-412-00411

ADOPTÉE

08-10-309

OBJET : Acceptation des travaux – BMR Eugène Monette/rue Beaumont

ATTENDU le protocole d'entente signé entre BMR Eugène Monette et la Municipalité le 1^{er} août 2008 pour des travaux de réaménagement de l'aire de chargement et de déchargement de l'entreprise ainsi que pour la rue Beaumont;

ATTENDU le dépôt du certificat de l'ingénieur le 10 septembre 2008 confirmant que les travaux ont été fait conformément aux règles de l'art ;

ATTENDU la recommandation de l'ingénieur, Véronique Giroux, d'accepter les travaux exécutés sur la rue Beaumont et au BMR Eugène Monette inc. ;

À CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DANIEL LÉVESQUE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte les travaux qui ont été réalisés sur la rue Beaumont et au BMR Eugène Monette inc., suivant la lettre de la firme Gilles Taché & associés en date du 10 septembre 2008, et qu'en conséquence, libère la caution remise par BMR Eugène Monette.

ADOPTÉE

08-10-310

OBJET : Acceptation des travaux – Domaine Valbourg s.e.n.c.

ATTENDU le protocole d'entente signé entre Valbourg, s.e.n.c. et la Municipalité le 2 octobre 2007 pour la phase 2 du projet de Valbourg;

ATTENDU le dépôt du certificat de l'ingénieur en date du 7 octobre 2008 que les travaux ont été faits conformément aux plans et devis, à la réglementation municipale et aux règles de l'art pour la 1ère étape de la phase 2 du projet;

ATTENDU la réception d'un rapport favorable à venir de la firme Solmatech pour la qualité des matériaux;

À CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DANIEL LÉVESQUE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal, sur réception d'un rapport favorable de la firme Solmatech en ce qui a trait à la qualité des matériaux, accepte les travaux réalisés pour l'étape 1 de la phase 2.

QUE le Conseil municipal accepte de libérer la garantie bancaire de 94 008.50 \$ (phase 2, étapes 1 et 2) en échange d'une nouvelle garantie bancaire au montant de 24 499 \$ pour l'étape 2 de la phase 2.

ADOPTÉE

ENVIRONNEMENT

08-10-311

OBJET : Adhésion – Conseil régional en environnement (CRE Laurentides)

ATTENDU que la Municipalité est membre du Conseil régional en environnement des Laurentides et qu'il y a lieu de renouveler son adhésion pour l'année 2008-2009.

A CE FAIT,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DANIEL LÉVESQUE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité du Village de Val-David renouvelle son adhésion au Conseil régional en environnement des Laurentides (CRE Laurentides) pour l'année 2008-2009.

QUE la conseillère Dominique Forget soit nommée représentante de la Municipalité auprès de cet organisme.

QUE la conseillère Anne-Marie Chagnon soit nommée substitut en cas d'impossibilité de madame Forget de représenter la Municipalité auprès du Conseil régional en environnement des Laurentides.

ADOPTÉE

URBANISME

08-10-312

OBJET : Probation – Olivier Millette

ATTENDU l'engagement de monsieur Olivier Millette en date du 6 février 2008 pour combler le poste d'inspecteur au service d'Urbanisme;

ATTENDU que monsieur Olivier Millette a complété sa période de probation avec succès;

À CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DAVIDSON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE monsieur Olivier Millette soit confirmé dans son poste d'inspecteur au service d'Urbanisme, le tout selon les conditions en vigueur à la Municipalité.

ADOPTÉE

08-10-313

OBJET : Projets conformes ou conditionnels présentés relativement au PIIA

ATTENDU que la Municipalité du Village de Val-David a adopté le Règlement numéro 607 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

ATTENDU que dans le cadre du règlement, les propriétaires des immeubles suivants ont présenté les demandes ci-après décrites :

- Demande d'enseigne
 - 1028, route 117 (U08-09-117)
- Demande de construction
 - Lot 2 991 699 situé sur la rue Château d'Aix (U08-09-

- 121);
- 1238, rue Jean-Baptiste-Dufresne (U08-09-123)
- 2076, route 117 (U08-09-124)

- Demande de rénovation
 - 1274, rue Jean-Baptiste-Dufresne (U08-09-118)
 - 1301, chemin de la Rivière (U08-09-119)
 - 1303, rue de la Sapinière (U08-09-120)
 -

ATTENDU que les projets sont assujettis aux normes et critères du Règlement numéro 607 sur les PIIA.

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a analysé les projets selon les objectifs et critères établis lors de sa séance du 15 septembre 2008;

ATTENDU que le Conseil municipal doit entériner ces recommandations;

A CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DAVIDSON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Qu'il y a lieu d'accepter les projets conformes et conditionnels et ainsi autoriser le responsable du service de l'Urbanisme à émettre les permis ou certificats nécessaires à la réalisation des projets.

Le tout selon les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et le rapport du directeur du service de l'Urbanisme, que le Conseil municipal entérine.

QU'en ce qui concerne le 2076, route 117, une bande d'arbres d'une profondeur de quatre (4) mètres entre l'aire de stationnement et la limite avant du terrain devra être conservée.

QUE les propriétaires devront obligatoirement obtenir leur permis du service de l'Urbanisme avant le début des travaux et respecter les conditions indiquées audit permis.

ADOPTÉE

08-10-314

OBJET : Projet non conforme présenté relativement au PIIA

ATTENDU que la Municipalité du Village de Val-David a adopté le Règlement numéro 607 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

ATTENDU que dans le cadre du règlement, le propriétaire de l'immeuble suivant a présenté la demande suivante :

- Demande de construction
 - 1207, route 117 (U08-09-122);

ATTENDU qu'après étude lors de sa séance du 15 octobre 2008, le Comité consultatif d'urbanisme ne juge pas le projet conforme au PIIA;

ATTENDU que le Conseil municipal doit entériner cette recommandation;

A CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DAVIDSON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Qu'il y a lieu de refuser le projet non conforme et ainsi ne pas autoriser le responsable du service de l'Urbanisme à émettre le permis ou certificat nécessaire à la réalisation de ce projet.

Le tout selon la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et le rapport du directeur du service de l'Urbanisme, que le Conseil municipal entérine.

ADOPTÉE

Consultation publique – Dérogation mineure

Le Maire explique les tenants et aboutissants de la dérogation mineure suivante.

A cet effet, le Conseil entend les personnes intéressées désirant apporter des commentaires sur la dérogation mineure présentée.

A cette occasion, aucune intervention n'a été entendue.

08-10-315

OBJET : Dérogation mineure : 1953, rue du Cap

- ATTENDU qu'il s'agit de l'implantation d'un bâtiment accessoire en cour avant;
- ATTENDU que l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux aux demandeurs ;
- ATTENDU que la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins ;
- ATTENDU que le propriétaire a acquitté les frais de demande de dérogation mineure ;
- ATTENDU qu'un avis public a été publié le 27 septembre 2008;
- ATTENDU la recommandation défavorable du Comité consultatif d'urbanisme (U08-09-125);
- ATTENDU que le Conseil municipal doit prendre position sur cette recommandation;

A CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DAVIDSON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accorde la demande de dérogation mineure portant le numéro 2008-00050 pour le bâtiment sis au 1953, du Cap telle que démontré sur le plan préparé par l'arpenteur-géomètre, Lucien Corbeil, minute 7444 en

date du 16 septembre 2008.

ADOPTÉE

Consultation publique – Dérogation mineure

Le Maire explique les tenants et aboutissants de la dérogation mineure suivante.

A cet effet, le Conseil entend les personnes intéressées désirant apporter des commentaires sur la dérogation mineure présentée.

A cette occasion, aucune intervention n'a été entendue.

08-10-316

OBJET : Dérogation mineure : 1513, Le Familial

ATTENDU qu'il s'agit d'un empiètement du bâtiment principal dans la marge recul arrière de 1.50 mètres et de 1.10 mètres dans la marge de recul latérale;

ATTENDU que l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux à la demanderesse ;

ATTENDU que la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins ;

ATTENDU que le propriétaire a acquitté les frais de demande de dérogation mineure ;

ATTENDU qu'un avis public a été publié le 27 septembre 2008;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (U08-09-126);

ATTENDU que le Conseil municipal doit prendre position sur cette recommandation;

A CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DAVIDSON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accorde la demande de dérogation mineure portant le numéro 2008-00054 pour le bâtiment sis au 1513, Le Familial et ce, telle que démontrée sur le plan préparé par l'arpenteur-géomètre, Yves Gascon, minute 18687 en date du 12 septembre 2008.

ADOPTÉE

08-10-317

OBJET : Demande de modification réglementaire – Domaine du Cerf

ATTENDU que la zone EF-03 est située à l'extérieur du périmètre urbain et non desservie par le réseau d'aqueduc et d'égout ;

ATTENDU que ce type de modification réglementaire favorise l'étalement

urbain à l'extérieur du périmètre urbain;

ATTENDU que suivant la réglementation d'urbanisme en vigueur concernant l'aménagement du territoire, l'ouverture d'une nouvelle rue à l'extérieur du périmètre urbain est prohibée afin d'éviter l'étalement urbain;

ATTENDU qu'il faut consolider et renforcer le développement dans les secteurs existants à l'intérieur du périmètre urbain afin d'éviter l'éparpillement;

ATTENDU qu'il faut favoriser la densification des secteurs à proximité du noyau villageois;

ATTENDU que cette proposition de modification du règlement de zonage ne respecte pas toutes les orientations d'aménagement du territoire du plan d'urbanisme;

À CES FAITS

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DAVIDSON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal refuse la demande de modification réglementaire puisqu'elle ne respecte pas les orientations et les objectifs du plan d'urbanisme.

ADOPTÉE

LOISIRS ET PARC

08-10-318

OBJET : Formation – Association québécoise du loisir municipal

ATTENDU que la Municipalité est membre de l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM);

ATTENDU que l'AQLM offre une formation intitulée « Intervention communautaire en milieu municipal » permettant de se familiariser avec les modèles d'intervention communautaire et sociale dans le but de mieux se positionner comme intervenant municipal ;

ATTENDU l'intérêt manifesté par madame Lynne Lauzon, directrice Loisirs et culture;

À CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNE-MARIE CHAGNON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise madame Lynne Lauzon, directrice Loisirs et culture à participer à la formation « Intervention communautaire en milieu municipal » dispensée par l'Association québécoise du loisir municipal le 29 octobre 2008 à Val-David.

QUE les dépenses seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

08-10-319

OBJET : Embauche – Préposé au gymnase

ATTENDU la récente démission de la personne affectée au poste de préposé au gymnase.

ATTENDU la recherche de candidats par madame Lynne Lauzon, directrice Loisirs et culture;

ATTENDU sa recommandation suite à l'analyse des candidatures reçues;

A CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNE-MARIE CHAGNON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE monsieur Vito Stiebel soit embauché au poste de préposé au gymnase suivant un tarif horaire de 10.04 \$ et un horaire variable selon la demande et ce, du 20 octobre 2008 au 1^{er} juin 2009.

ADOPTÉE

08-10-320

OBJET : Concession – Boutique de location – Chalet Anne-Piché

ATTENDU le non renouvellement du bail de concession avec le concessionnaire de l'an dernier;

ATTENDU la soumission transmise par l'entreprise Roc'n Ride le 30 septembre 2008;

ATTENDU les pourparlers entre le directeur général par intérim et le représentant de Roc'n Ride;

ATTENDU la recommandation du directeur général par intérim;

À CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DANIEL LÉVESQUE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accorde la concession de la boutique de location de skis de fond et de raquettes au chalet Anne-Piché à Roc'n Ride pour un montant de 400 \$ par mois et ce, pour un bail d'une durée de trois (3) ans.

QU'une entente, selon les termes et conditions négociés, intervienne entre le concessionnaire et la Municipalité.

QUE le maire et le directeur général soient et sont autorisés à signer tout document relatif à cette entente.

ADOPTÉE

08-10-321

OBJET : Aide financière aux Amis du Parc – Corvée et ouverture officielle – Automne 2008 - Parc régional Dufresne

ATTENDU l'implication de nombreux bénévoles au parc régional Dufresne connu sous l'appellation « Les Amis du parc »;

ATTENDU que le Conseil municipal désire souligner leur implication et leur témoigner sa gratitude;

ATTENDU la participation de nombreux bénévoles supervisés par les « Amis du parc » lors de la journée corvée de nettoyage avant l'ouverture de la saison de ski;

ATTENDU la volonté du Conseil de souligner l'ouverture de la saison d'hiver;

A CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DANIEL LÉVESQUE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accorde une aide financière de 970 \$ aux « Amis du parc » qui servira à l'organisation de différentes activités aux bénéficiaires des bénévoles, des membres des « Amis du parc » et des utilisateurs du parc régional Dufresne (remerciements, ouverture de la saison et corvée de nettoyage).

ADOPTÉE

08-10-322

OBJET : Don - Lots 2 990 215, 2 990 216 et 2 990 227, Cadastre du Québec

ATTENDU que lots 2 990 215, 2 990 216 et 2 990 227, Cadastre du Québec sont situés sur la rue du Lac en périphérie du parc régional Dufresne dont la superficie totalise 6 802.8 mètre carrés;

ATTENDU que la cession de ces lots permettra d'agrandir la superficie du parc;

ATTENDU que le Club de plein air Val-David procédera à l'acquisition des lots de monsieur Alan Gerber et madame Robin Hutchinson afin de les céder par la suite à la Municipalité;

À CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DANIEL LÉVESQUE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal mandate la firme Léonard Pagé Turpin, notaires, afin de rédiger les actes permettant l'acquisition des lots 2 990 215, 2 990 216 et 2 990 227, Cadastre du Québec par la Municipalité.

QUE tous les frais relevant de ces transactions soient défrayés par la Municipalité.

QUE le maire et le directeur général soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tout document relatif à ce transfert.

QUE le Conseil municipal remercie monsieur Alan Gerber et madame Robin Hutchinson pour leur généreuse contribution.

ADOPTÉE

08-10-323

OBJET : Fiducie – Parc régional Dufresne

ATTENDU le désir de la Municipalité de constituer une fiducie devant gérer et préserver l'actif du parc régional Dufresne, secteur Val-David;

ATTENDU les besoins en professionnels pour la mise sur pied de ce projet;

ATTENDU les besoins énumérés par les professionnels rencontrés;

À CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DANIEL LÉVESQUE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil mandate, au besoin, les personnes et firmes suivantes afin de le soutenir pour la mise sur pied de la fiducie :

- Monsieur Rémi Moreau, consultant
- Léonard, Pagé, Turpin, notaires
- Amyot Gélinas, comptables agréés
- Rado, Corbeil, Généreux, arpenteurs-géomètres

QUE le maire et le directeur général soient et sont autorisés à signer tout document donnant effet à la présente.

ADOPTÉE

CULTURE ET COMMUNAUTAIRE

08-10-324

OBJET : Exposition « Entre les branches »

ATTENDU la participation de l'Atelier de l'île à l'exposition Entre les branches avec sa création Forêt nomade, au Musée des sciences et de la technologie du Canada à Montréal;

ATTENDU la volonté du Conseil d'encourager les artistes et artisans de Val-David qui se produisent à l'extérieur;

ATTENDU l'invitation qu'elle a reçue et le désir de madame Nicole Davidson d'être présente au vernissage de l'exposition qui a eu lieu le 8 octobre 2008;

À CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNE-MARIE CHAGNON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE madame Nicole Davidson est autorisée à se rendre au vernissage de l'exposition Entre les branches et que ses frais lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives

ADOPTÉE

08-10-325

OBJET : Démission – Comité consultatif sur la culture 2008-2010

ATTENDU la démission de monsieur Louis-Philippe Pelletier en date du 14 septembre 2008 au sein du Comité consultatif sur la culture 2008-2010;

À CE FAIT,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DAVIDSON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la démission de monsieur Louis-Philippe Pelletier et lui transmette ses remerciements.

ADOPTÉE

08-10-326

OBJET : Visite – Bibliothèque Charlesbourg

ATTENDU l'opportunité offerte par le Réseau biblio des Laurentides de visiter la bibliothèque de Charlesbourg, modèle de bibliothèque « verte » et moderne;

À CE FAIT,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DAVIDSON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise trois (3) représentants à se joindre au Réseau biblio des Laurentides pour la visite de la bibliothèque de Charlesbourg le 5 novembre 2008.

QUE les frais soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

ÉVÉNEMENTS ET FAMILLE

08-10-327

OBJET : Halloween au village – 31 octobre 2008

ATTENDU que la Municipalité organise l'événement Halloween au Village le 31 octobre 2008 ;

ATTENDU que les activités seront concentrées sur la rue de l'Académie en face de l'école Ste-Marie ;

ATTENDU que la Municipalité veut sécuriser cette partie de la rue de l'Académie ;

À CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNE-MARIE CHAGNON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise la fermeture de la rue de l'Académie entre la rue de l'Église et la bibliothèque de 16h00 à 20h30 le 31 octobre 2008.

QUE les résidents de la rue de l'Académie soient autorisés à entrer en sens inverse du sens unique sur cette rue pour cette période.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE

08-10-328

OBJET : Colloque annuel – Réseau québécois de villes et villages en santé

ATTENDU la présentation du colloque annuel du Réseau québécois de villes et villages en santé les 9 et 10 octobre 2008 ayant comme thème « Travaillons ensemble pour développer nos communautés ».

ATTENDU que le comité Val-David en santé est proactif dans la Municipalité;

ATTENDU qu'un représentant dudit comité est intéressé à participer au colloque;

À CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNE-MARIE CHAGNON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise un représentant du comité Val-David en santé à participer au colloque annuel du Réseau québécois de villes et villages en santé les 9 et 10 octobre 2008 ayant comme thème « Travaillons ensemble pour développer nos communautés » au Centre des congrès de Québec.

QUE les frais seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

DIVERS

AFFAIRES NOUVELLES

Période de questions des citoyens

08-10-329

OBJET : LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DAVIDSON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance régulière soit et est levée, il est 21h15.

ADOPTÉE

Pierre Lapointe
Maire

André Desjardins
Directeur général